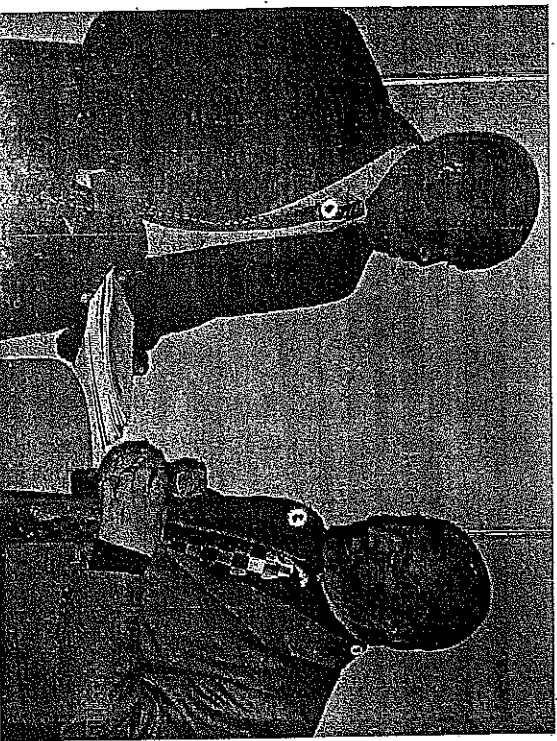


IFES-BEFORE
Enfin la revalorisation des Forces de Défense et de Sécurité de la
Guinée !

La cérémonie de la remise officielle de l'étude portant sur les perspectives de revalorisation des forces de défense et de sécurité de la Guinée aux nouvelles autorités du pays s'est tenue le jeudi 4 février 2010, dans un réceptif hôtelier de la place, en présence d'importantes personnalités.

Etalent présents à cette cérémonie, le représentant de BEFORE, le Dr Heinz Kurmmenecher, la représentante de IFES, Mme Elisabeth Coté, le représentant du premier ministre guinéen, Mr. Lansana Magassouba, le chef d'Etat Major des forces armées, le colonel Ibrahim Baldé, de la communauté civilo-militaire : le général Henry Tolané, des agents du ministère de la sécurité, de la gendarmerie nationale, des responsables des institutions républicaines, des responsables de partis politiques et de la société civile.

La chargée de communication à IFES, Mme Cissé, en présentant le document de l'étude portant sur les perspectives de revalorisation des forces de défense et de sécurité de la Guinée a déclaré que "cette étude fait partie du plan d'action de BEFORE qui a été élaboré au cours de l'atelier de "réflexion sur une stratégie de



consolidation de la paix en Guinée" en Mai 2009. Elle traite de la revalorisation des Forces de Défense et de Sécurité de la Guinée, en faisant ressortir les différents facteurs qui pourraient conduire à cet objectif qui est d'aider les Forces de Défense et de Sécurité Guinéennes à agir de manière orthodoxe, conformément aux lois et règlements en vigueur. Ainsi, elles éviteront de commettre des dérapages du genre de ce qui a été constaté en Guinée, notamment à Conakry. Cette étude traite également de la réinsertion des militaires libérés et de la reconversion de certains militaires en activité, de même que les militaires membres du CNDD (Conseil Nationale pour la Démocratie et le Développement), après la transition.

« Cette étude ne traite pas de la Réforme du Secteur de la Sécurité qui est un travail de fond, de profonde restructuration qui englobe également la Justice, l'administration pénitentiaire, la prise en compte du genre, la sécurité humaine, les systèmes de sécurité qu'offrent les sociétés privées, etc. La Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) est engagée par des Institutions Internationales telles que l'organisation des Nations Unies et ses partenaires parmi lesquels figurent les organisations continentales, régionales et sous régionales.

La Guinée est déjà éligible pour bénéficier des fonds de ce bureau de peacbuilding des Nations Unies qui a prévu un plan d'urgence pour le pays depuis Avril 2009. Les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO ont demandé à la commission de la CEDEAO le 17 octobre 2009, d'initier un programme de Réforme du Secteur de la Sécurité en Guinée avec l'appui de l'Union Africaine, des Nations Unies et d'autres partenaires. Le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD) et le gouvernement guinéen ont eux aussi demandé au Groupe de Contact International sur la Guinée (GIC/G) une réforme des secteurs de la sécurité.

Les facteurs traités dans la présente étude sont incontournables pour une telle réforme et les résultats et recommandations pourront servir à alimenter l'étude sur la réforme du Secteur de la Sécurité envisagée par les institutions internationales.

C'est une étude qui a été menée par une équipe de consultants dirigée par le Général Lamine Cissé de la République du Sénégal."

Après la présentation de l'étude, une série de recommandations a été réalisée, afin de répondre aux exigences de l'étude des experts qui ont défini un certain nombre de points qui constituent : les défis pour les forces de défense de sécurité, leur revalorisation, la reconversion et réinsertion des militaires toutes catégories confondues. A la fin de cette analyse, il a été recommandé : en matière de ressources humaines, le renforcement de capacité au sein de nos forces de défense et de sécurité, la signature nouvelle montre Statut général des armées (respecter les textes qui régissent le recrutement, Statut général des armées : Loi L/97/034/an du 3 juin 1993, articles 3 et 8), la poursuite de la lutte contre le trafic de drogue et le grand banditisme, la restructuration des cantonnements et des infrastructures des militaires, l'engagement avec une ferme volonté politique dans la réforme du secteur de la sécurité dans sa globalité....

Daff Hawa